Image not found or type unknown

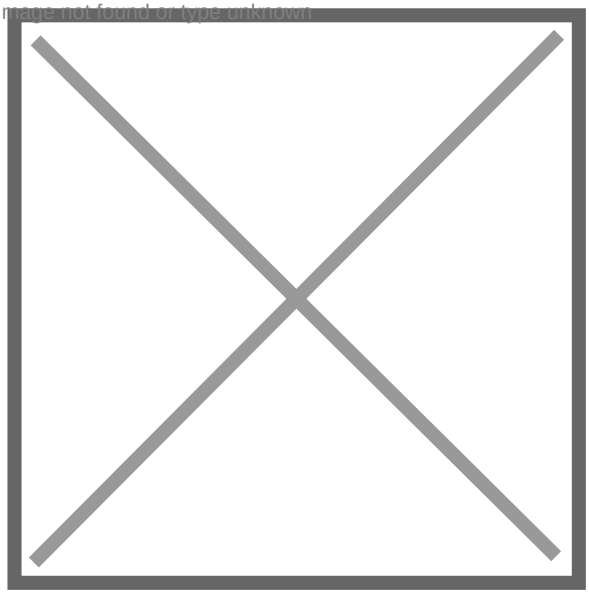

Maintient des portes ouvertes dans un immeuble coté cour

Par **katioschka**, le **15/11/2009** à **19:22**

Bonjour,
J'ai le problème suivant: je suis co-propriétaire d'un petit appartement dans un immeuble, plus spécifiquement au 1er étage du bâtiment donnant sur la cour. En dessous de mon appartement se trouvent le couloir d'entrée de l'immeuble, l'ancienne loge de la gardienne transformé en local à poussettes et un studio. Or, en raison d'odeurs de renfermé venant de la cave (et parce qu'il est un maniaque de l'aération qui aère son propre appartement des heures durant même l'hiver), mon voisin du dessus bloque la porte du bâtiment en position ouverte, même l'hiver, même la nuit. L'hiver, ma cuisine, ma salle de bain, mes toilettes et mon entrée qui sont carrelées et qui se trouvent au dessus de l'entrée du batiment et du local à poussette sont glacials et in-chauffables. J'ai un jeune enfant de 20 mois à qui je dois interdire ces pièces. Mon voisin ne veut rien entendre, il ouvre même la fenêtre de l'escalier et celle du local à poussettes. Rien n'y fait: les mots scotchés sur la porte sont arrachés, le courrier envoyé par le syndic n'a eu aucun effet, au contraire. Je pourrais envoyer un recommandé à ce voisin mais rien ne prouverait que c'est lui le coupable, il le nierait et de toute façon n'y accorderait pas plus d'importances qu'aux mesures déjà prises.
Ma question: que puis-je faire ? Dois-je attaquer la co-propriété pour perte de jouissance d'une partie de mon appartement et pour dommage financier (chauffage) ? Cela-a-il une chance d'être efficace ou est-ce perdu d'avance ?
Merci de votre aide.

Cordialement,
Katioschka

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés